

# INTERVIEW DE CORINNE VERSIGNY, CGT 33 : « EN RÉSUMÉ, LES ORDONNANCES, C'EST LA FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL »

PUBLIÉ PAR [REDAC](#) SUR 7 SEPTEMBRE 2017. PUBLIÉ DANS [EN LUTTE](#)



L'union départementale CGT réunissait 115 militants à la Bourse du travail de Bordeaux, vendredi 1er septembre. Nous y avons rencontré Corinne Versigny, secrétaire générale, qui réagit à la publication des ordonnances, annonce un 12 septembre massif et une bataille de longue durée.

---

## À LIRE OU VOIR AUSSI POUR DÉCRYPTER :

[Le code du travail en lambeaux, dans l'Humanité – Le facebook live du PCF – Avant / Après. Vos droits aujourd'hui et demain, par l'UGICT-CGT](#)

---

**Les Nouvelles. Nous connaissons enfin le contenu des ordonnances, pouvez-vous revenir sur le processus ? Corinne Versigny.** L'utilisation des ordonnances en elle-même constitue un déni de démocratie, c'est un passage en force pour détruire 120 ans de droits du travail. Il n'y a pas eu de négociation mais une concertation avec l'intersyndicale en bilatérale. En tout, chaque organisation a eu six heures. Six heures pour revenir sur 120 ans de construction... À aucun moment nous n'avons pu discuter du contenu exact de ces ordonnances. Le gouvernement nous remettait des fiches. Toutes les organisations ont découvert ensemble le contenu exact hier, en multilatérale.

**NBSO. Un contenu qui ne vous surprend pas ? C.V.** Ce que nous avons découvert est sans surprise en effet mais pas moins scandaleux pour le monde du travail. En résumé : c'est la fin du contrat de travail. C'est le constat que l'on peut faire lorsque l'on reconstitue le puzzle des ordonnances. Avec les contrats à la tâche et les accords d'entreprise, les salariés vont être soumis à la volonté du patronat sur des questions aussi importantes que les salaires, les primes, les congés maternité, etc. Quelque soit la convention collective, l'employeur peut tout remettre en question. Avec la fusion des instances (CE, délégués du personnel et CHSCT) qui deviennent "conseil social et économique", on va vers des négociations de gré à gré entre employeur et salarié. C'est une attaque frontale contre les syndicats. Ils veulent éliminer les représentants, pour eux le dialogue social, c'est entre l'employeur et le salarié. On voit où le rapport de force se pose. Le contrat de travail gagné de haute lutte, même s'il n'est pas parfait, permettait d'équilibrer justement ce rapport de force. Il permettait de cadrer la journée de travail, les primes, les salaires... Seul le patron détiendra ce pouvoir si ces ordonnances s'appliquent. Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) datent des lois Auroux (NDRL : 1982, sous le gouvernement Mauroy) permettaient de faire de la prévention, de discuter de l'organisation du travail, des conditions, par exemple l'utilisation de produits dangereux, etc. Alors que les maladies professionnelles explosent, on risque d'avoir de plus en plus de salariés abimés par le travail. « Avec le droit à l'erreur pour l'employeur devant les prudhommes, c'est un permis de licencier qui lui est accordé. » Le CDD fixait le début et la fin du contrat, avec les contrats de mission, l'employeur pourra, à tout moment, mettre fin au contrat, dès qu'il considère que la tâche est finie. Il sera applicable partout et aura pour effet de tout changer au niveau des salaires, de la durée du travail... Dans certains secteurs, les primes vont baisser de 20 %. **C'est un retour au XIXe siècle.** C'est tout un modèle de société que nous construit Macron. Il augmente la CSG pour les retraités, qui ont pourtant de plus en plus de mal à vivre correctement, à partir de 1200 €, comme si ce niveau de revenus les rendait aisés ! Il annonce l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés mais il s'agit en réalité d'un

transfert de la part mutualisée des salaires sur la fiscalité. L'objectif est de privatiser la sécurité sociale. L'argent des cotisations, c'est notre argent, on nous le vole ! 120 000 postes de fonctionnaires vont être supprimés et la baisse des dotations aux collectivités locales va impacter l'offre de services publics comme les crèches, les écoles... Les étudiants voient leurs APL baisser de 5 € alors qu'un quart d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté et que seulement 10 % des enfants d'ouvrier accèdent aux études supérieures. C'est bien un modèle de société complètement déshumanisée au profit des capitalistes qu'on nous construit. 47 milliards de dollars ont été versés aux actionnaires, la France est devenue championne d'Europe en dividendes versés. C'est le fruit du travail des salariés, il devrait être réinvesti pour améliorer leurs conditions de travail. Au lieu de ça, on leur propose une précarité absolue qui va toucher l'ensemble du salariat, y compris les cadres. Les ordonnances ne sérient pas de catégories, c'est l'ubérisation pour tous. D'ailleurs, le patronat trouve cette loi parfaite, les salariés peuvent s'inquiéter. C'est une loi de classe, une loi au profit des 1 % les plus riches. L'argument du plein emploi ne tient pas, de nombreuses études montrent que la création d'emploi n'est pas liée au niveau des droits. Par contre on sait que moins il y a de droits, plus il y a d'inégalités et de pauvreté. La loi travail est combattue dans toute l'Europe, il semble que les Italiens aient fait reculer leur gouvernement à ce sujet. Ici tout est à faire mais rien n'est perdu.

### **NBSO. Justement, comment allez-vous vous y prendre dans cette rude bataille ? Comment réagissent les militants ? C.V**

.Les militants sont conscients de la gravité de la situation mais ils sont très déterminés. Il y a une bonne tonalité dans l'assemblée générale aujourd'hui. Nous demandons aux militants d'appeler à la grève et de bloquer les entreprises. Nous voulons, notamment, nous déployer dans les très petites entreprises qui vont être fortement impactées car même les conseillers de salariés ne pourront y intervenir. **Le 12 septembre est une première étape. La bataille va être dure et longue, les militants en sont conscients, mais elle n'est pas impossible.** Nous avons des propositions pour simplifier le code du travail, avec de nouveaux droits (formation, ancienneté, pénibilité...) pour les salariés, attachés à la personne et non plus à l'entreprise pour que l'employeur soit responsabilisé lorsqu'il licencie. Nous proposons la réduction du temps de travail à 32h car elle est nécessaire pour créer des emplois, parce que nous créons assez de richesses pour cela et parce que beaucoup y aspirent. Nous avons porté notre code du travail à Macron, avec toutes ces propositions, visiblement il n'est pas intéressé. On continuera car il faut redonner confiance aux salariés, en leur pouvoir de faire changer les choses. Et je crois en la lutte et la négociation, il ne faut jamais lâcher l'un pour l'autre.

**NBSO. Comment s'annonce la mobilisation du 12 septembre ? C.V.** Le 12 septembre va être massif, il y a eu beaucoup de travail des syndicats cet été avec des assemblées générales dans les entreprises. Tout le monde ne va pas réagir en même temps mais beaucoup de salariés s'interrogent, beaucoup sont en colère. Nous voulons rassembler le plus largement possible. La CGC est très remontée, s'il n'est pas dans sa culture d'appeler aux manifestations nationales, son président a invité ses adhérents à rejoindre les cortèges du 12 septembre. Malgré le positionnement de Jean-Claude Mailly, nous savons que dans les professions des syndicats FO appellent à la manifestation. C'est le cas à TBM ou il y aura aussi la CFTC. L'union départementale FO était présente à l'intersyndicale d'hier avec la FSU, Solidaire, l'UNEF, l'UNEL. Même s'ils attendaient la décision de l'instance confédérale, ils ont confirmé leur opposition aux ordonnances et à leur contenu. Notre champ d'action est syndical, c'est au rassemblement syndical que nous travaillons. Si par ailleurs d'autres organisations décident de rejoindre les cortèges du 12 septembre, tant mieux. Plus nous serons nombreux mieux ce sera. Les 21 et 22 septembre, les ordonnances seront présentées au conseil des ministres. Demain, en CE confédéral, nous déciderons d'une autre date de mobilisation car nous avons conscience que cette bataille devra être menée dans la durée.

---

## **MANIFESTATION CONTRE LA LOI TRAVAIL XXL**

**MARDI 12 SEPTEMBRE 11H // PLACE DE LA RÉPUBLIQUE // BORDEAUX**

---

**NBSO. On peut supposer que la rentrée sociale, cependant, ne s'arrête pas à la bataille contre les ordonnances... C.V.** Eneffet, les dossiers ne manquent pas ! Les coursiers à vélo sont toujours en bataille contre Deliveroo, les Ford étaient réunis aujourd'hui en intersyndicale à Bercy. Il y a une forte inquiétude sur les activités de l'ensemble des hôpitaux de la Gironde, avec une bataille particulière pour Saint André et Robert Picqué dont c'est carrément le devenir qui est en question. Dans les collectivités territoriales, il y a beaucoup de remise en cause des primes et même du temps de travail. Les services à la personne continuent de se mobiliser. Le devenir industriel dans la chimie, sur la Presqu'Île se pose pas mal même s'il y a, pour le moment, un déni. Le 28 septembre, les retraités manifestent pour défendre leur pouvoir d'achat et le 13 octobre c'est la fédération de la métallurgie qui sera mobilisée contre un projet de déqualification d'ailleurs lié à la loi travail... *Propos recueillis par Christelle Danglot*